

N°2  
jan-fév  
2014



# Histoire d'elles

Journal du Planning Familial 33



334 bis Avenue Thiers – 33100 Bordeaux - 05.56.44.00.04 – mfpf-ad33@wanadoo.fr

Permanences d'accueil : lundi 18h-20h / mercredi 14h-18h / Vendredi 10h-13h

**Dans ce numéro :**

## Le droit à l'avortement en danger !

### L'edito

Le mois de janvier est généralement le mois des vœux. Et pour nous féministes, les vœux sont toujours les mêmes : améliorer nos droits et consolider nos acquis. L'égalité entre les hommes et les femmes dans notre société est loin d'être réelle, même si l'Assemblée Nationale a adopté le 28 janvier 2014 une loi dans ce sens :

- Les salaires des femmes sont inférieurs de 27% en moyenne à celui des hommes ;
- Les femmes sont sous représentées dans les instances dirigeantes (Assemblée Nationale, Mairies, Conseil Généraux, etc.) mais aussi à la tête des entreprises ;
- Les emplois à temps partiels non choisis sont généralement exercés par les femmes ;
- **Une femme est violée toutes les 7 minutes en France ;**
- Une femme meurt **tous les deux jours et demi** sous les coups de son conjoint ou compagnon ;
- Les propos et comportements sexistes sont toujours monnaie courante et très peu sanctionnés ;
- Les moyens de contraception ne sont pas tous remboursés.

**Enfin et surtout, les difficultés d'accès à l'IVG s'aggravent : la loi s'applique de manière très inégale selon les territoires du fait des politiques de santé, et est constamment remise en cause.**

La situation n'est pas particulière à la France, les **femmes espagnoles se battent contre le projet de loi du gouvernement Rajoy** qui vise à restreindre drastiquement leur droit à l'avortement.

Dans d'autres pays d'Europe aussi, les attaques contre le droit à l'avortement s'intensifient (voir articles à l'intérieur). Tout cela s'inscrit dans un mouvement très moralisateur qui traduit la volonté de renforcer la famille traditionnelle et l'hétéro normativité. On l'a vu notamment, lors du vote sur le mariage pour tous, avec le développement des « anti-genre » **qui se battent contre l'égalité femmes / hommes** et qui n'ont pas hésité en novembre à coller des affiches dans ce sens sur la façade de notre local.

Pour réaffirmer notre forte opposition à la montée de ces mouvements, nous avons décidé de consacrer ce journal à la situation de l'IVG en France, en Espagne et en Europe.

Déficit du droit ou déficit d'application du droit selon les pays, l'égalité femmes/hommes reste à conquérir partout à divers degrés.

Ce combat n'est pas une « affaire de femmes » : il touche les fondements de nos sociétés.

*Nicole*

### A vos agendas !

● Mercredi 2 avril -14h- Colloque

« **Filles-garçons : comment parler d'égalité et de sexualités à nos enfants ? La littérature jeunesse, un outil privilégié** »

Co-organisation Planning Familial 33 et Librairie Comptines, en présence de Thierry Lenain – Sur inscription

● Jeudi 27 février -20h- Soirée-discussion thématique au Planning Familial 33 (et tous les derniers jeudis du mois !!!)

**Les Jeudis féministes du Planning**

Animé par les militantes du Planning Familial 33

*L'avortement est un droit fondamental qui conditionne tous les autres droits...*

## **Le droit à l'IVG en France : une situation contrastée**

### **Le remboursement à 100% de l'IVG (décret du 25-03-13) Des difficultés d'accès à l'IVG**

C'est un réel progrès pour toutes les femmes, y compris pour celles qui n'ont pas de mutuelle, mais dans une logique non aboutie. En effet, l'échographie de datation (incontournable) n'est toujours pas remboursée à 100%.

Ces avancées sont réelles mais leur application nécessite les moyens adéquats.

On ne peut ignorer les difficultés d'accès à l'IVG du fait des restructurations hospitalières qui ont abouti à la fermeture de nombreux établissements dont plus de 180 centre IVG, certains étant intégrés à des pôles plus importants. Ainsi les capacités d'accueil diminuent constamment, notamment en proximité.

### **Suppression de la notion de détresse**

L'assemblée nationale a adopté le 28 janvier 2014, le projet de loi sur l'égalité entre les hommes et les femmes dont un article modifie le code de la santé publique, en supprimant de l'article L2212-1 la notion de « détresse ». On passe ainsi de la formule « que son état place dans une situation de détresse » à « qui ne veut pas poursuivre une grossesse ». Cet amendement a une forte portée symbolique. L'IVG cesse d'être considéré comme un droit « à part » et peut ainsi sortir de la stigmatisation, d'un statut de dérogation.

Le Planning avec l'ANCIC (association nationale des centres d'IVG et de contraception) et la CADAC (coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception,) ont fait paraître un manifeste pour demander la généralisation des CIVG dans le cadre d'une médecine de proximité, qui permettent un accès rapide à l'avortement. Même lorsqu'ils sont intégrés à des groupes hospitaliers, ces services doivent disposer d'un personnel dédié, motivé et formé aux nouvelles méthodes et questions relatives à l'avortement.

L'image infantiliste des femmes est en train de craquer, la culpabilisation également ; la loi légitime les femmes qui prennent leur décision de façon autonome et responsable. C'est une légitimation de l'IVG qui devient un acte choisi librement parmi les aléas d'une vie procréative, il ne doit plus être « un échec », « un problème » mais bel et bien la solution à un problème.

**L'accès à l'IVG est un enjeu d'égalité, de démocratie, et de santé publique !**

**Des députés UMP contre le remboursement de l'IVG.** Les opposants au droit de choisir ne supportent pas ce droit donné aux femmes. L'UMP s'est divisée sur cette question : ses députés ont majoritairement voté pour maintenir la « situation de détresse ». Une quinzaine de députés de l'UMP, pour s'opposer à la « banalisation de l'avortement », ont proposé un amendement pour dérembourser l'IVG ! Rappelons que le déremboursement de l'avortement faisait partie du programme du front national aux dernières présidentielles et qu'il va bientôt faire l'objet d'une votation en Suisse.

**Un site officiel consacré à l'IVG -[www.IVG.gouv.fr](http://www.IVG.gouv.fr) - enfin mis en ligne.** Des informations fiables et claires, qui rappellent que ce droit est garanti par la loi. Face à la désinformation circulant sur internet l'initiative des anti-IVG, le Planning Familial, alertait depuis de nombreuses années la puissance publique



**A MADRID, PARIS, LONDRES, ROME...et dans toute l'Europe...  
le 1er février, en solidarité avec les femmes espagnoles, pour défendre le droit à l'IVG  
Les plus grosses manifestations féministes depuis des années  
30 000 personnes à Paris, des milliers dans plus de 40 grandes villes de France.**

**2000 personnes à Bordeaux** ont manifesté sous une pluie battante du grand Théâtre au Consulat d'Espagne, à l'appel du Collectif bordelais pour les droits des Femmes, de 28 associations et organisations dont le Planning de la Gironde. Manifestation dynamique et combative, des jeunes et des moins jeunes, des femmes et des hommes, se sont retrouvés à battre le pavé, exprimant ainsi leur solidarité avec les femmes espagnoles.

Car personne ne s'y trompe en France : ce qui se passe en Espagne, peut très bien nous arriver un jour, comme dans toute l'Europe. L'avortement n'est toujours pas considéré comme légitime. C'est un droit conquis de haute lutte il y a près de 40 ans mais un droit resté fragile. Les droits des femmes sont en ligne de mire de tous ces conservateurs, traditionalistes, extrême droite et chrétiens intégristes, enivrés par le succès de la manif pour tous, qui cherchent à nier les conquêtes féministes. Tout y passe : le mariage pour toutes et tous, les ABCD de l'Égalité, la PMA, la famille que l'on « voudrait détruire »... Ces gens sont contre l'égalité femmes/hommes. **Nous ne les laisserons pas faire !**

*...et l'accès des femmes à leur autonomie, leur choix de vie, leur liberté !*

## **Le droit à l'IVG bientôt supprimé en Espagne ?**

Le 20 décembre 2013, sur proposition du 1<sup>o</sup> ministre Mariano Rajoy et du ministre de la justice le conseil des ministres espagnol a voté un projet de loi Gallardon réduisant drastiquement l'accès des femmes espagnoles à l'avortement.

Les espagnoles ne pourront désormais avoir droit à l'IVG qu'en cas de « **danger physique ou psychique** » qui devra être évalué par deux médecins différents et étrangers à l'établissement pratiquant l'avortement, ou en cas de viol ayant fait l'objet d'une plainte préalable ! **Depuis la loi de 2010**, le droit à l'avortement en Espagne est possible jusqu'à 14 semaines de grossesse et jusqu'à 22 semaines en cas de malformation fœtale.

Rappelons que le parti majoritaire en Espagne est le parti populaire (PP), parti de centre droit conservateur et libéral, fondé en 1989 par un ancien ministre franquiste Manuel FRAGA. Cette loi « **promise** » par Rajoy pendant sa campagne électorale doit être présentée au parlement espagnol (où les députés du parti populaire sont majoritaires) dans environ deux mois.

## **« Le droit à l'avortement n'est pas européen »**

C'est ce que suggérait Myriam Amarray dans un article publié en juin dernier dans le *Journal International*. L'actualité brûlante semble venir confirmer ces propos à valeur quasi-prémonitoire.

En juin, plusieurs entorses au droit à l'avortement étaient déjà soulignées. C'était le cas de la Lituanie, pays dans lequel la minorité polonaise avait déposé une proposition de loi visant à interdire le droit à l'avortement pourtant autorisé jusqu'à 12 semaines sur simple demande de la femme. La pression des conservateurs s'exerçait également en Italie où près de 70 % des médecins invoquent la clause de conscience et refusent de pratiquer l'IVG.

Six mois après ces messages d'alerte lancés par des associations militantes et des journalistes, la situation en Europe s'est fortement dégradée. Les parlementaires européens ont balayé les droits des femmes en votant contre le « rapport Estrela » qui proposait de garantir les droits fondamentaux sexuels et reproductifs des femmes. En opposition, les députés conservateurs ont fait voter un texte affirmant la primauté des états sur cette question. Cette incapacité de l'Union européenne (UE) à adopter des positionnements courageux pour garantir les droits des femmes s'est accompagnée de remises en cause graves du droit à l'IVG par des Etats européens, comme un blanc-seing qui leur aurait été donné via cette non décision. Elle vient légitimer les législations restreignant actuellement le droit à l'IVG.

Les réactions en Espagne sont très importantes : environ 80 % de la population sont hostiles à cette nouvelle loi. **Le malaise grandit au sein du PP, il est tirailé entre les gages qu'il doit donner à l'Eglise catholique et aux associations anti-choix**, à la droite dure et à l'extrême droite pour remporter les prochaines élections et son **impopularité croissante dans la population qui risque de lui faire perdre les élections...**

Le 1<sup>er</sup> février, un « train de la liberté », venant du nord de l'Espagne est arrivé à Madrid pour participer à une grande manifestation, avec un dépôt de lettre de protestation au premier ministre « *Porque yo decido* ».

*Face à cette attaque du droit des femmes espagnoles, il est très important de réagir et d'être vigilants(tes) d'abord pour soutenir les espagnoles, obliger Rajoy à retirer son projet de loi et pour empêcher toute contagion aux autres pays d'Europe. Le 1er février est devenu une journée de mobilisation internationale.* D'ores et déjà, de nouvelles perspectives se dessinent : le 29 février à Bruxelles une manifestation est prévue devant le parlement européen, et une nouvelle grande manifestation à Madrid s'organise au printemps.....

**Lien vers la pétition :**

[http://www.avaaz.org/es/ley\\_del\\_aborto\\_en\\_espaaa\\_fb/](http://www.avaaz.org/es/ley_del_aborto_en_espaaa_fb/)

A Malte l'avortement est purement et simplement interdit. En Irlande et en Pologne, le droit est considérablement restreint (cas de viol ou de risque pour la vie de la femme). Si dans d'autres Etats, les législations ne sont pas aussi contraignantes, de nombreux obstacles jalonnent encore le parcours des femmes souhaitant avorter (pas de prise en charge par la sécurité sociale en Autriche, fermeture de la seule clinique pratiquant l'IVG médicamenteuse en Hongrie, invocation de plus en plus fréquente de la clause de conscience dans les pays où la religion catholique est la plus présente – Italie, Espagne). Le parlement lituanien délibère actuellement sur un projet de loi visant à interdire l'avortement.

L'espace européen est devenu un espace politique de plus en plus élargi avec des instances décisionnaires productrices de directives et de règlements s'imposant aux Etats.

Nous devons constituer un grand mouvement européen des forces progressistes pour lutter pour une Europe où toutes les femmes et tous les hommes pourront disposer librement de leur corps sans contraintes imposées par les états et les religions. Ces droits fondamentaux doivent s'inscrire dans « LA CHARTE EUROPEENNE DES DROITS FONDAMENTAUX » et nous demandons au gouvernement français et aux futurs candidats aux élections européennes de s'engager et de porter cette revendication.



# 50 ans du Planning Familial 33

## 50 ans d'émancipation des femmes en Gironde

Le samedi 16 novembre le Planning Familial 33 a fêté ses 50 ans à la Maison Cantonale. Le Planning Familial c'est toute une histoire liée aux luttes pour les droits des femmes à la contraception puis à l'avortement.

Aujourd'hui l'expérience et les analyses politiques de rapports sociaux de sexe, l'engagement dans la lutte contre les stéréotypes, les comportements et les violences sexistes font du Planning une association incontournable dans le combat pour les droits des femmes.

Les bordelaises et les bordelais l'ont bien exprimé puisqu'elles (ils) ont répondu très nombreux à notre invitation : salle comble, 300 personnes ! Au programme il y a eu : une expo présentant les luttes des femmes, puis un apéro, et un spectacle/conférence gesticulée « le clito un petit nom qui en dit long ». Au vu des réactions et des applaudissements on peut dire que cette soirée fut un grand succès.

## Culture

Héroïne révolutionnaire considérée comme l'une des premières féministes françaises, Olympe de Gouges s'est distinguée par son célèbre texte intitulé *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Elle y prônait ardemment l'émancipation féminine.



Née le 7 mai 1748 à Montauban, sous le nom de Marie Gouze, elle épouse un certain Louis Aubry en 1765 mais se retrouve veuve peu après. Elle choisit alors de changer son nom pour celui d'Olympe de Gouges.

Plus que jamais inspirée par les événements de la Révolution, elle publie les ouvrages pour l'égalité des droits, jusqu'à sa fameuse *Déclaration*. Après avoir soutenu Louis XVI, elle offre son appui aux Girondins au lendemain des journées de mai et juin 1793. Ses activités lui valent d'être arrêtée en juillet 1793. Condamnée à mort, elle monte sur l'échafaud le 3 novembre 1793.



## Le Planning attaqué par l'extrême-droite

Le 6 novembre 2013, une première en 50 ans d'existence pour le Planning Familial de Gironde : les antis mariage pour tous du Printemps français et l'Action Française avaient vandalisé notre devanture nous rendant invisible au public !

Ces mouvements réactionnaires ne supportent pas les actions que le Planning mène au quotidien sur l'égalité filles/garçons, femmes/hommes et nos luttes pour les droits des femmes. Nous avons immédiatement porté plainte, averti les médias et appelé à un rassemblement de protestation le soir même devant notre local.

Ce fut un franc succès surtout en un temps aussi court. De nombreux (ses) bordelaises et bordelais, étaient présents ainsi que des associations, des syndicats, des partis politique et des élus. Après une prise de parole exprimant notre détermination face à ces minorités obscurantistes nous avons tous ensemble nettoyé la façade !



## Soutenez nos actions !

**Adhérez, envoyez vos dons**

**Venez militer**

**Pour** favoriser la prise en compte de toutes les sexualités, les relations égalitaires filles-garçons, femmes-hommes...

**Contre** les inégalités et les stéréotypes de genre, les discriminations et les violences sexistes, racistes, homo-lesbo-bi-transphobes

Adhésion  16 €  8 € (demi-tarif)

Don libre  ..... €

Chèque à libeller à l'ordre du Planning Familial 33

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal :      Ville : .....

E-mail : .....